

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 875

3 mai 2011

SOMMAIRE

Adepa Global Services S.A.	41954	Opportunity Fund III Property II S.à r.l.	41994
Decolef Lux. s.à r.l.	41982	Opportunity Fund III Property I S.à r.l. ...	41986
Europartex S.A.	41963	Opportunity Fund III Property IV S.à r.l.	41994
Golden Tulip Holdings S.à r.l.	41980	Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l.	42000
Grigem S.A.	41993	Opportunity Fund III Property VII S.à r.l.	41999
HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.	41991	Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.	41994
Horfut S.A.	41999	Opportunity Fund III Property XI S.à r.l.	42000
Horfut S.A., SPF	41999	Opportunity Fund III Property X S.à r.l.	42000
Investimer S.à r.l.	41962	PGF II S.A.	41994
Isa's Second Hand S.à r.l.	41963	S.C.I. Estates Schneider	41985
Kalmar Capital S.A.	41963	Solido Hosting S.à r.l.	41967
Mobitel Holding S.A.	41974	Sotichim S.A.	41985
Mobitel S.A.-SPF	41974	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	41973
Moesdorf S.à r.l.	41965	Starwood GT Holdings S.à r.l.	41980
Najafin S.A.	41962	The TOWER S.A.	41986
Naven Investments Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch	41966	Tobaggo Cays S.A.	41986
Neo Finance S.A.	41966	Wall Shop Real Estate S.A.	41986
New Automotive s.à r.l.	41973	Wincorp S.à r.l.	41965
New Automotive s.à r.l.	41973	World Invest	41967
Noemes Development S.à r.l.	41973		
Novy Windows	41986		
Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l.	41974		
Opportunity Fund III Property III S.à r.l.	41994		

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of January.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

2. Mr Javier VALLS MARTINEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The said parties have declared to form among themselves a public limited liability company (société anonyme) on the basis of the Articles of Incorporation on which they have agreed as follows:

Title I - Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a company in the form of a société anonyme, the name of which is "ADEPA GLOBAL SERVICES S.A." (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office. Said Company shall have its registered office and place of central administration in Schuttrange-Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economy or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Company at its registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws.

Art. 3. Duration. The Company shall have an unlimited duration.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kind, or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to receive or grant licenses on intellectual property rights, to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, administrative, and practical assistance (including, but not limited to, the performance of accounting, auditing and IT services), consultancy, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets to guarantee its own indebtedness as well as that of affiliates and other group companies. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The Company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests. Generally, the Company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Title II - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares are and shall remain in registered form.

The shares of the Company shall only be transferred in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement (the "Shareholders' Agreement") which provides, amongst other things, for (i) a standstill period, (ii) a pre-emption right in favour of all the shareholders of the Company, (iii) tag along rights, (iv) drag along rights as well as (v) a lockup period.

The Company may redeem its shares in compliance with the conditions and limits fixed by the Laws.

Title III - Management and Supervision

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors (conseil d'administration) (the "Board of Directors") comprised of five (5) board members (the "Directors" or individually a "Director").

7.2 The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company who will determine their number and duration of their mandate, which may not exceed six (6) years, in accordance with the following:

7.2.1 three (3) Directors shall be appointed from a list of candidates as defined in the Shareholders' agreement, named as "Class A Directors" or individually a "Class A Director"; and

7.2.2 the other two (2) Directors shall be appointed from a list of candidates as defined in the Shareholders' Agreement, named as "Class B Directors" or individually a "Class B Director".

7.3 To the extent practicable, the shareholders shall provide to one another with reasonable prior notice of its intention to remove and/or replace any Directors proposed by it and shall provide with reasonable details of the experience of any proposed replacement Director.

7.4 All directors are eligible for reappointment.

Art. 8. Powers of the Board of Directors. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by the Laws or by the Articles, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the Company.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Directors shall appoint amongst themselves a person to act as chairman (Président) of the Company among the Class A Directors (the "Chairman").

9.2 Meetings of the Board of Directors are called by the Chairman with five (5) days' prior notice, except with the written consent of all the Directors. The convening notice shall (i) specify the time and place of the meeting as well as reasonably detailed agenda and the nature of business to be transacted and (ii) be accompanied by any relevant papers.

9.3 Meetings of the Board of Directors shall be held at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the convening notice, at regular intervals but not less frequently than at six (6) months' intervals. At least three (3) board meetings per year shall be held physically in Luxembourg.

9.4 The quorum of a meeting of the Board of Directors shall be three (3) Directors, which shall include at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

9.5 At any meeting of the Board of Directors, each Director shall have one vote. Decisions shall be approved by the Directors representing at least two thirds of the Directors present at such meeting.

9.6 A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 10. Signatory powers. The Board of Directors may delegate all or part of its powers to a director, officer or other agent.

The Company shall be bound:

- by the sole signature of the Managing Director, or
- by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

Art. 11. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment.

Title IV - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general Shareholders' Meeting of the Company, properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the 20th day of May at 11.00 a.m., in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of General Meetings. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the Articles or the Laws.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Title V - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 19. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Title VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Pursuant to the Laws, the Company may also be dissolved by a Luxembourg Court's decision ("Tribunal d'arrondissement").

Title VII - General Provisions

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on 31 December 2011.

The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
2) Mr Javier VALLS MARTINEZ, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred ten shares	310

The said capital has been paid in by contribution in cash to concurrence of twenty-five percent (25%), so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7,750.-), is at the disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration of the appearing persons

The Shareholder(s), declare(s), in application of the law of November 12, 2004, as amended, being the beneficial owner (s) of the Company object of the present deed and certifie(s) that the funds/goods/rights used for the liberation of the share capital do not come from respectively that the Company does not undertake activities constituting a violation mentioned in articles 506-1 of the luxemburgish penal code and 8-1 of the law of February 19th, 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (terrorism financing).

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,350.-.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1) Resolved to fix at three (3) the number of Class A Directors and at two (2) the number of Class B Directors and further resolved to elect the following:

- Class A Directors:

a) Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, born in Barcelona (Spain), on March 12, 1979;

b) Mr Javier VALLS MARTINEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, born in Barcelona (Spain), on June 25, 1968;

c) Mr Carlos Gisleno MORALES MARTINOL, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, born in Montevideo (Uruguay), on November 30, 1948;

- Class B Directors:

d) Mr Bernard Marcel Fernand Ghislain BASECQZ, company director, residing at L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis, born in Enghien (Belgique), on October 15, 1945;

e) Mr José Pedro Garcia TORRES CALDEIRA DA SILVA, company director, residing professionally at CH-1009 Pully (Switzerland), 70A, Avenue Général Guisan, born in Lapa/Lisboa (Portugal), on February 22, 1959.

2) Resolved to appoint Chairman of the Board of Directors:

Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, prenamed.

3) Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor:

KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 103.590.

4) The directors and statutory auditor will hold office until the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

5) The registered office's address is fixed at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

Whereover, the present deed has been drawn up by the undersigned notary, in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing persons signed the present original deed together with Us, Notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douze janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

2. Monsieur Javier VALLS MARTINEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

Lesquelles comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ADEPA GLOBAL SERVICES S.A.» (la «Société»), soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et aux présents statuts (les «statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social et l'administration centrale sont établis à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société aura une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses avoirs, tels qu'ils se composent de temps en temps et notamment mais de façon non limitative de son portefeuille de titres de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, de souscription, de garantie ou option des titres et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement et recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle, accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à des sociétés du groupe, toute assistance, comprenant, mais non limitativement, l'assistance pour la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance administrative et pratique (y compris, mais non limitativement l'exécution de services de comptabilité, de contrôle et de services IT), la consultation, l'assistance financière, des prêts, avances ou garanties. Elle peut gager, transférer, hypothéquer ou autrement donner des garanties sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir sa propre insolvabilité ainsi que celle de filiales et d'autres sociétés du groupe. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières, industrielles, commerciales, ou civiles qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre 2^{ème} . - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les droits et les obligations liés aux actions sont identiques sauf si prévu autrement dans les présents statuts ou les Lois.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à un vote.

Les actions seront sous forme nominative.

Les actions de la Société seront seulement cédées d'accord avec les termes et conditions d'un Pacte d'Actionnaires (le «Pacte d'Actionnaires») qui prévoit, entre d'autres aspects, (i) une période de suspension, (ii) un droit de préemption pour tous les actionnaires de la Société, (iii) droits de suivi dans la vente d'actions, (iv) droits de traînage dans la vente d'actions ainsi qu'à (v) une période de clôture.

La Société remboursera ses actions d'accord avec les conditions et limites fixés par les Lois.

Titre 3^{ème} . - Administration et supervision

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1 La société est administrée par un conseil (le «Conseil d'Administration») composé de cinq membres (les «Administrateurs»)ou individuellement «l'Administrateur»).

7.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre et durée de leur mandat, qui ne pourra pas excéder de six (6) ans, d'accord avec ce qui suit:

7.2.1 trois (3) Administrateurs seront élus parmi une liste de candidats telle qu'établie dans le Pacte des Actionnaires, nommés «Administrateurs de Classe A» ou individuellement «Administrateur de Classe A»; et

7.2.2 les deux (2) autres Administrateurs seront élus parmi une liste de candidats (telle qu'établie dans le Pacte des Actionnaires), nommés «Administrateurs de Classe B» ou individuellement «Administrateur de Classe B».

7.3 Par extension, les actionnaires devront entre eux se faire parvenir tous les préavis dans un délai raisonnable leur intention de rayer et/ou remplacer les Administrateurs proposés par eux et donner les détails raisonnables à propos de l'expérience de tout Administrateur remplaçant.

7.4 Tous les administrateurs sont rééligibles.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Les Administrateurs peuvent choisir entre eux une personne agissant de Président de la Société entre les Administrateurs de Classe A (le «Président»).

9.2 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président avec un préavis de cinq (5) jours, sauf en cas d'agrément écrit de tous les Administrateurs. La convocation devra (i) spécifier la date et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé et la nature des affaires à traiter et (ii) accompagner ceci avec tous documents nécessaires à ces sujets.

9.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront portées à terme au siège social de la Société ou ailleurs dans le Grand-duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, dans des intervalles réguliers non inférieurs à six (6) mois. Au moins trois (3) réunions par an seront portées à terme physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

9.4 Le quorum d'une réunion du Conseil d'Administration sera de trois (3) Administrateurs, parmi lesquels un (1) sera un Administrateur de Classe A et un (1) sera un Administrateur de Classe B.

9.5 Dans chaque réunion du Conseil d'Administration, chaque Administrateur aura un vote. Les décisions seront approuvées par les Administrateurs représentant les deux tiers des Administrateurs présents dans la réunion.

9.6 Une décision par écrit, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, sera appropriée et valide si elle a été adoptée dans une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué et porté à terme. Cette décision pourra être documentée dans un document simple ou dans des documents séparés ayant le même contenu chacun d'eux signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs de signature. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, officiers ou autres agents.

La société se trouve engagée:

- soit par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué,
- soit par la signature conjointe d'un Directeur de Classe A et d'un Directeur de Classe B.

Art. 11. Conflits d'intérêts. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourra avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre devra informer ceci au Conseil d'Administration et ne devra pas considérer ou voter à propos de ladite transaction.

Cette transaction et l'intérêt de l'Administrateur seront inclus dans un rapport spécial dans la suivante Assemblée Générale d'Actionnaires avant l'émission dudit Administrateur sur n'importe quelle autre résolution.

Les paragraphes suivants de cet Article ne sont pas applicables si (i) ladite transaction est rentrée sous conditions de marchés équitables et (ii) tombe sur le cours ordinaire des affaires de la Société.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité seront affectés ou invalidés par le fait qu'un membre du Conseil d'Administration, ou un autre membre de la Société ait un intérêt personnel, ou soit un administrateur, associé, membre, actionnaire, officiel ou employé de l'autre société ou entité. Toute personne liée tel que décrit à toute société ou entité avec laquelle la Société signera des contrats ou avec laquelle la Société s'engagerait, ne pourront pas, en raison de leur affiliation à l'autre société ou entité, être automatiquement restreints de considérer, voter ou agir en relation à des aspects liés à ce contrat ou une autre affaire.

Art. 12. Supervision. Sauf dans les cas prévus par la Loi, où les comptes annuels statutaires et/ou consolidés doivent être audités par un Réviseur d'entreprises agréé; l'activité de la Société et sa situation financière, avec ses livres et comptes en particulier, seront révisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne seront pas obligatoirement des actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale d'Actionnaires, qui déterminera leur nombre et leur durée de mandat, qui ne pourra pas dépasser les six (6) ans. Ils pourront être rééligibles.

Titre 4^{ème} . - Assemblée Générale d'Actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale d'Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. Assemblée Générale Ordinaire d'Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 20 mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres Assemblées Générales d'Actionnaires. Le Conseil d'Administration ou l'auditeur statutaire (le cas échéant) pourra convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus des assemblées générales ordinaires d'actionnaires). Ces assemblées seront obligatoires si au moins les actionnaires représentant le 10% du Capital Social le demandent.

Les Assemblées Générales d'Actionnaires, les ordinaires incluses, se tiendront au siège social de la Société ou à tout endroit au Grand-Duché de Luxembourg, si le Conseil d'Administration le considère nécessaire, sous circonstances de force majeure.

Art. 16. Convocations d'Assemblées Générales d'Actionnaires. Les convocations aux Assemblées Générales d'Actionnaires seront réalisées d'accord aux statuts ou les Lois.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir connaissance de l'agenda soumis à leur considération, l'Assemblée se tiendra sans les convocations prévues.

Titre 5^{ème} . - Exercice social, Comptes Annuels, Répartition des Bénéfices

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Adoption des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration préparera, pour approbation des actionnaires, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés d'accord avec les conditions prévues par les Lois et la pratique de comptabilité au Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés seront soumis à l'Assemblée Générale d'actionnaires pour approbation.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Ressortissant des Bénéfices nets annuels de la Société, au moins le cinq (5%) pour cent sera destiné chaque année aux réserves requises par Loi (la «réserve légale»). Cette prévision de la réserve légale cessera dès que la somme atteigne le dix (10%) pour cent du capital social de la Société.

Après cette prévision de la réserve légale, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera comment le reste de profits annuels seront disposés, soit par la prévision de tout ou une partie de rémanent à réserves ou à provisions en le rapportant au suivant exercice social ou en le distribuant, avec ses profits cumulés, ses réserves à distribuer ou actions premium, aux actionnaires, chaque action donnant droit à la même proportion dans les dites distributions.

Selon les conditions fixées par les Lois et d'accord avec les conditions suivantes, le Conseil d'Administration pourra payer en avance des dividendes aux actionnaires. Le Conseil fixera la somme et la date du paiement de tout paiement avancé.

Titre 6^{ème} . - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires d'accord avec le quorum et les majorités requises par les Lois seront établies pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera portée à terme par le Conseil d'Administration ou par d'autres personnes (pouvant être des personnes physiques ou morales) choisies par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur compensation.

Après le paiement des dettes et les charges de la Société, les dépenses de liquidation incluses, les bénéfices nets de la liquidation seront distribués à tout actionnaire pour achever en une base agrégée le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distribution de dividendes.

Suivant les Lois, la Société pourra être aussi dissoute par une décision d'un Tribunal d'Arrondissement.

Titre 7^{ème} . - Disposition Générale

Art. 21. Loi applicable. Tous les aspects qui n'ont pas été traités dans les présents statuts seront déterminés d'accord avec les Lois, en particulier la Loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés Commerciales.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
4) Monsieur Javier VALLS MARTINEZ, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées par versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Déclaration des comparants

L'(es) actionnaire(s), déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des Administrateurs de Classe A est fixé à 3 (trois) et le nombre des Administrateurs de Classe B est fixé à deux (2).

Sont nommés administrateurs:

- *Administrateurs de Classe A:*

- a) Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, né à Barcelone (Espagne), le 12 mars 1979;
- b) Monsieur Javier VALLS MARTINEZ, company director, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, né à Barcelone (Espagne), le 25 juin 1968;
- c) Monsieur Carlos Gisleno MORALES MARTINOL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, né à Montevideo (Uruguay), le 30 novembre 1948;

- *Administrateurs de Classe B:*

- d) Monsieur Bernard Marcel Fernand Ghislain BASECQZ, administrateur de société, demeurant à L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis, né à Enghien (Belgique), le 15 octobre 1945;
- e) Monsieur José Pedro Garcia TORRES CALDEIRA DA SILVA, administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-1009 Pully (Switzerland), 70A, Avenue Général Guisan, né à Lapa/Lisboa (Portugal), le 22 février 1959.

2) Est nommé Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, prénommé.

3) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête des comparants et que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Morales Lopez, Valls Martinez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3229. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 24 janvier 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011018632/467.

(110021919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Najafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.930.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039238/10.

(110043923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Investimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.108.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011039175/14.

(110043845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Isa's Second Hand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 137.948.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011039178/14.

(110043844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Kalmar Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 121.719.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 03 février 2011

L'actionnaire unique constate que le siège social actuel de la société a été transféré au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011039189/12.

(110043906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 69.635.

L'an deux mille onze, le neuf février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPARTEX S.A.", établie et ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.635, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 du 10 juillet 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard GUILLAUME, administrateur de société, demeurant à F-62232 Annezin, 610, rue de Capitaine Coussette (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Roeser à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Roeser à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 1.000 actions représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 13,31 EUR étant versée en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 1.000 actions sans désignation de valeur nominale par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune; et
- de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, B. GUILLAUME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2011. LAC/2011/6992. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022386/72.

(110027404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Moesdorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.476.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011039231/14.

(110043843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Wincorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Christian Michel, companies' director, born in Fontainebleau, France on June 3, 1963, with professional address at Luxembourg,

The appearing person declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "WINCORP S.à R.L.", having its head office at 1, rue des Glacis, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 137.952, has been incorporated by deed enacted on the 7 April 2008, published in the Mémorial C number 1193 of the 16 May 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Wincorp S.à R.L" amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares fully paid up.

III.- That he declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Wincorp S.à R.L".

IV.- That he acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the appearing person, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That he fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Christian Michel, dirigeant de société, né le 3 juin 1963 à Fontainebleau, France, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Wincorp S.à R.L.", ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.952, a été constituée suivant acte reçu le 7 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1193 du 16 mai 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Wincorp S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, chacune intégralement libérée.

III.- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Wincorp S.à R.L."

IV.- Qu'il est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'en tant que liquidateur, il déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Michel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011023240/66.

(110026899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Naven Investments Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 122.238.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte d'une résolution adoptée le 26 février 2011 à Varsovie par le liquidateur de la Société NAVEN INVESTMENTS SP. Z O.O. ci-après la «Société», Monsieur Tom P.M.Meganck que

La société a décidé de dissoudre sa succursale Luxembourgeoise, Naven Investments Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch.

Tom P.M. Meganck

Liquidateur

Référence de publication: 2011039236/15.

(110043010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Neo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.105.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Luxembourg am 15. März 2011

Aus dem Protokoll geht hervor, dass:

- die Versammlung Frau Nathalie PRIEUR, Herrn Roland DE CILLIA und Herrn Romain WAGNER, alle drei beruflich ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2015 zu delegierten Verwaltungsräten ernannt.

Luxembourg, 15. März 2011.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011039240/14.

(110043387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.181.

—
EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 10 septembre 2010, l'Assemblée prend acte de la démission, en date du 1^{er} Août 2010, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Piero Colonna, Administrateur, avec adresse professionnelle 8, Piazza Manzoni, CH-6901 Lugano.

L'Assemblée a pris acte de la cooptation en date du 20 septembre 2010, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Son mandat prendra lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour World Invest

Référence de publication: 2011039360/15.

(110043488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Solido Hosting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 158.758.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven,

On the twenty-first day of January.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Solido Hosting A/S", having its registered office in DK-1264 Copenhagen, Store Kongensgade 3, 5. th., registered at the Trade and Companies' Register of Denmark (Virksomhedsregister) under number 25464737,

represented here by Mr. René KINNEN, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 January 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party, represented as stated before, required the notary to draw up the following document containing the memorandum and articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the party declares constituted hereby.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "SOLIDO HOSTING S.à r.l."

The company will act under the trading name "SOLIDO" and will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of Incorporation of the Company (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the managers, are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The Company's object is the hosting and management of servers and network infrastructure and the taking of participating interests, in whatsoever form, in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.00) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 13. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 15. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 16. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall commence on the date of the Company's constitution and end on the thirty-first day of December two thousand and eleven.

Subscription - Payment

The one hundred (100) shares have been subscribed by the sole partner "Solido Hosting A/S", previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, as has been proved to the notary.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.00).

Resolutions adopted by the sole partner

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

1.- Is appointed as manager for an unlimited period:

- Mr Christer Hasse Leth NIELSEN, director of companies, residing professionally in DK-1264 Copenhagen (Denmark), Store Kongensgade 3, 5. Th.

2.- The address of the company is fixed at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Declaration

The partner declares, in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that he is the actual beneficiary of the company that is the object of the present document, and certifies that the funds/assets/rights used in

paying up the company capital do not come from activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism) and that the company does not and shall not take part in such activities.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le vingt-et-un janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«Solido Hosting A/S», avec siège social à DK-1264 Copenhague, Store Kongensgade 3, 5. Th., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark (Virksomhedsregister) sous le numéro 25464737,

ici représentée par Monsieur René KINNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 janvier 2010,

laquelle procuration, signée "ne varietur", par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOLIDO HOSTING S.à r.l.».

La société agira sous l'enseigne commerciale «SOLIDO» et sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou les Gérants de la Société sont autorisés à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'hébergement et la gestion de server et d'infrastructure de réseaux informatique et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, des Gérants.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 13. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par les Gérants et ils préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, les Gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 15. Dissolution et Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Souscription - Paiement

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, «Solido Hosting A/S», prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christer Hasse Leth NIELSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-1264 Copenhague (Danemark), Store Kongensgade 3, 5. Th.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 1351 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. KINNEN, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2011. Relation: LAC / 2011 / 4047. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011021297/312.

(110025797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039241/9.

(110043378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039242/9.

(110043379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Noemes Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Noemes Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011039245/13.

(110043912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.055.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2011

En date du 9 février 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Lori H. AGUIRRE, né le 14 septembre 1966 à San Antonio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle suivante: 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jorrit CROMPVOETS
Monsieur Frederik KUIPER
Monsieur Christopher Stephen WAHL
Monsieur Lori H. AGUIRRE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2010.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011040539/23.

(110045515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Opportunity Fund III Hochheim Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.885.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039249/9.

(110043795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

**Mobitel S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Mobitel Holding S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.980.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MOBITEL HOLDING S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social actuel au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.980, constituée suivant acte notarié dressé en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 42 du 23 janvier 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous forme d'un acte notarié reçu le 21 mai 1997, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 18 août 1997, sous le numéro 448.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel OTTE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Modification de l'objet de la Société, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), lequel objet aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

3. Modification de la dénomination sociale de la société de "MOBITEL HOLDING S.A." en "MOBITEL S.A.-SPF".

4. Conversion du capital social souscrit de la Société en Euros (EUR), sans changer le nombre d'actions représentant son capital, de sorte que ce même capital social soit désormais fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS et QUARANTE ET UN CENTS (99.157,41 EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5. Refonte complète des statuts en langue anglaise et française.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), de modifier l'objet social de la Société, de sorte ce dernier aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.»

Troisième résolution

De même, en relation avec les deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en "MOBITEL S.A.-SPF".

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social souscrit de la Société en Euros (EUR), de supprimer la valeur nominale des actions, mais sans pour autant changer le nombre d'actions, représentant son capital, de sorte que ce même capital social souscrit soit désormais fixé à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS et QUARANTE ET UN CENTS (99.157,41 EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de mettre à jour les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de procéder à une refonte complète en langue anglaise et française des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la langue anglaise prévaudra:

"Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "MOBITEL S.A.-SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at ninety-nine thousand hundred and fifty-seven euros and forty-one cents (99,157.41 EUR) divided into four thousand (4,000) ordinary shares without a par value.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

General meeting

Art. 10. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last businessday of the month of May of each year at 02.00 p.m..

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Business year - Distribution of profits

Art. 14. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 16. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007)."

Suit la version française du texte qui précède:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "MOBITEL S.A.-SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) divisé en quatre mille (4.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. OTTE, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15940. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011019071/303.

(110022724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starwood GT Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Star SDL Holdings S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.854 (the Sole Shareholder), being the sole shareholder of Starwood GT Holdings S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130.029, incorporated by a notarial deed enacted on June 7, 2007, published in the Memorial C, number 1922 of September 7, 2007, on page 92248, as amended pursuant to a notarial deed dated July 13, 2009, published in the Memorial C, number 1545 of August 11, 2009, on page 74157,

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 28 January, 2011.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each to an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the creation and issuance of 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Subscription

Star SDL Holdings S.à r.l. prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 500 (five hundred) newly issued shares, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in the claims the prenamed owns against the Company (the Claims).

The Sole Shareholder, acting through its proxy, declares that

- it is the sole owner of the Claims,
- it has full power, right and authority to validly and freely transfer the Claims.

The Sole Shareholder further declares that the Claims are worth at least EUR 16,074,299.26 (sixteen million seventy-four thousand two hundred and ninety-nine euro and twenty-six cents) out of which (i) EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the remaining EUR 16, 061, 799. 26 (sixteen million sixty-one thousand seven hundred and ninety-nine euro and twenty-six cents) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company. The reality and the value of the receivables have been evidenced by certificates from the Sole Shareholder and the Company. Such certificates, after signature *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the Article 8 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro), represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Starwood GT Holdings S.à r.l. to GOLDEN TULIP HOLDINGS S.à r.l.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

Art. 2. The Company's name is GOLDEN TULIP HOLDINGS S.à r.l.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand eight hundred Euro (EUR 5,800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Star SDL Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109.854 (l'Associé Unique), associé unique de Starwood GT Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 130.029, constituée suivant acte notarié reçu en date du 7 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1922 du 7 septembre 2007, page 92248, tel que modifié suivant un acte notarié reçu le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1545 du 11 août 2009, page 74157,

ici dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution donné le 28 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription

Star SDL Holdings S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement par un apport en nature qui représente les créances que celui-ci détient à l'encontre de la Société (les Créances).

L'associé Unique, agissant par son représentant, déclare:

- qu'il est le seul propriétaire des Créances, et
- qu'il a tous les pouvoirs, droits et autorisations pour transférer les Créances valablement et librement.

L'Associé Unique déclare en outre que les Créances sont évaluées au moins à seize millions soixante-quatorze mille deux-cent quatre-vingt dix-neuf euros et vingt-six cents (EUR 16.074.299,26). De ce montant (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont alloués au capital social et (ii) seize millions soixante et un mille sept-cent quatre-vingt dix-neuf euros et vingt-six cents (EUR 16.061.799,26) sont alloués au compte de primes d'émission de la Société. En pratique, la valeur des créances a été documentée par des certificats émis par l'Associé Unique et la Société. Les certificats, signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Starwood GT Holdings S.à r.l. en GOLDEN TULIP HOLDINGS S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la façon suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera GOLDEN TULIP HOLDINGS S.à r.l.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. LAC/2011/5477. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021268/129.

(110025684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.197.

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DECOLEF LUX. s.à r.l. ayant son siège social au 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 143.197, constituée suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2967 du 16 décembre 2008, page 142394 et dont les statuts sont restés inchangés jusqu'à ce jour (la Société):

- Monsieur Zden k BAKALA, entrepreneur, né le 07 février 1961, citoyen tchèque, demeurant 18 route de Genève, 1260 Nyon, Suisse,

- Monsieur Patrick LEFEVERE, directeur sportif, né à Moorslede (Belgique) le 6 janvier 1955, demeurant à B-8800 Roeselare, Gentstraat,13, Belgique,

- Monsieur Bessel KOK, entrepreneur, né à Hilversum (Pays-Bas) le 13 décembre 1941, demeurant à Hrebenova 236/6, 16500 Prague 6, République Tchèque,

tous ici représentés par Maître Natacha TRUNKWALD, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les procurations précitées, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les associés présents ou représentés comme précédemment indiqué (les Associés) détiennent la totalité des cent (100) parts sociales de classe A et de classe B de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reconnaissance du changement d'associés intervenu consécutivement à une convention sous-seing privé en date du 10 janvier 2011, de laquelle il résulte qu'au jour des présentes, le capital social de la Société, représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune se répartit comme suit:

- Monsieur Zden k BAKALA: 50 parts sociales de catégorie A;
20 parts sociales de catégorie B;
- Monsieur Patrick LEFEVERE: 20 parts sociales de catégorie B; et
- Monsieur Bessel KOK: 10 parts sociales de catégorie B;

2. Reconnaissance de la révocation de Monsieur Frans DE COCK de ses fonctions de gérant de la Société, tel qu'il a été procédé par assemblée générale des associés de la Société en date du 10 janvier 2011;

3. Reconnaissance et acceptation de la démission de Monsieur Patrick LEFEVERE de ses fonctions de gérants de la Société avec effet en date des présentes;

4. Décharge pleine et entière (quits) donnée à Messieurs Patrick LEFEVERE et Frans DE COCK, pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ce pour tous actes passés depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de révocation, du 10 janvier 2011 pour ce qui concerne Monsieur Frans DE COCK, respectivement la date des présentes pour ce qui concerne Monsieur Patrick LEFEVERE;

5. Désignation et nomination avec effet immédiat en qualité de gérant unique de la Société et ce pour une durée indéterminée:

la société à responsabilité limitée de droit belge ADVIPAT (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0435.612.053, ayant son siège social sis Gentstraat 18, B8800 Roeselare, représentée par son gérant: la société à responsabilité limitée de droit belge PATLEF BVBA (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0860.283.595 ayant son siège social sis Kouterstraat 14, B-8560 Wevelgem, comme décidé pendant l'assemblée générale de ADVIPAT BVBA tenue le 1^{er} avril 2009, elle-même représentée par Monsieur Patrick LEFEVERE, manager, en sa qualité de gérant unique de la société PATLEF BVBA suivant l'acte de constitution daté du 26 août 2003;

6. Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société afin de procéder à la suppression des catégories A et B de parts sociales actuellement existantes;

7. Reconnaissance des étapes prévues pour le développement de la Société tel que précisé par le shareholders' agreement en date du 10 janvier 2011, et qui passera notamment par la mise en place d'un conseil d'administration et d'un comité consultatif.

8. Divers.

III. Que les Associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés prennent acte du changement d'associés et de détention du capital social intervenus selon convention sous-seing privé en date du 10 janvier 2011, convention aux termes de laquelle il résulte qu'au jour des présentes, le capital social de la Société, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, est détenu comme suit:

- Monsieur Zden k BAKALA: 50 parts sociales de catégorie A;
20 parts sociales de catégorie B;
- Monsieur Patrick LEFEVERE: 20 parts sociales de catégorie B; et
- Monsieur Bessel KOK: 10 parts sociales de catégorie B.

Deuxième résolution

Les Associés reconnaissent la révocation de Monsieur Frans DE COCK de ses fonctions de gérant de la Société, tel qu'il a été procédé par assemblée générale des associés de la Société en date du 10 janvier 2011.

Troisième résolution

Les Associés décident de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Patrick LEFEVERE de ses fonctions de gérants de la Société avec effet en date des présentes.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière (quitus) à Messieurs Patrick LEFEVERE et Frans DE COCK, pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ce pour tous actes passés depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de révocation, du 10 janvier 2011 pour ce qui concerne Monsieur Frans DE COCK, respectivement la date des présentes pour ce qui concerne Monsieur Patrick LEFEVERE.

Cinquième résolution

Les Associés décident de désigner un gérant unique pour la Société et de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée la société à responsabilité limitée de droit belge ADVIPAT (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0435.612.053, ayant son siège social sis Gentstraat 18, B-8800 Roeselare, représentée par son gérant: la société à responsabilité limitée de droit belge PATLEF BVBA (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro 0860.283.595 ayant son siège social sis Kouterstraat 14, B-8560 Wevelgem, comme décidé pendant l'assemblée générale de ADVIPAT BVBA tenue le 1^{er} avril 2009, elle-même représentée par Monsieur Patrick LEFEVERE, manager, en sa qualité de gérant unique de la société PATLEF BVBA suivant l'acte de constitution daté du 26 août 2003;

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts actuellement en vigueur de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

Suite la suppression des différentes catégories de parts sociales, le capital social est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Zden k BAKALA:	70 parts sociales
- Monsieur Patrick LEFEVERE:	20 parts sociales
- Monsieur Bessel KOK:	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales.

Septième résolution

Les Associés prennent acte des diverses étapes prévues pour le développement de la Société tel que précisé par le shareholders' agreement en date du 10 janvier 2011, et qui passera notamment par la mise en place d'un conseil d'administration et d'un comité consultatif.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200.

Le notaire soussigné Maître Martine SCHAEFFER, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2011. LAC/2011/3353. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011020949/132.

(110025215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sotichim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 76.468.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 mars 2011

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Madame Isabelle BOULANGER, employée privée, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, née à Verdun (France) le 8 juillet 1971.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric DEFLORENNE, administrateur, est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

- La dénomination sociale du Commissaire aux Comptes BAKER & NORTON FIDUCIAIRE a été changée en FIDINTER et l'adresse est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011041113/30.

(110046208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

S.C.I. Estates Schneider, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8055 Bertrange, 56, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg E 4.160.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 9 mars 2011 que:

- En vertu de l'article 4 des statuts de la Société, les associés décident de transférer le siège social du 124, rue de la Forêt à L-6979 RAMELDANGE au 56, rue de Dippach à L-8055 BERTRANGE.

- À partir du 15 mars 2011, les associés Monsieur Christian Schneider et Madame Brancaleoni Claudia auront leur nouvelle adresse au 33, avenue Grand-Duc Jean, L - 8323 OLM

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Me Nicolas SCHAEFFER

Par mandat

Référence de publication: 2011039879/18.

(110043999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Novy Windows, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.429.

Il a été décidé suite à l'envoi d'un courrier recommandé en date du 16 mars 2011 à la société Novy Windows, société anonyme, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 13126.429, que le siège de la société est dénoncé avec effet au 16 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011039247/13.

(110043499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.851.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039250/9.

(110043794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.365.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2011 et par le conseil d'administration du 21 mars 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour The TOWER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011040546/23.

(110045474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Tobaggo Cays S.A., Société Anonyme,
(anc. Wall Shop Real Estate S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.972.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALL SHOP REAL ESTATE S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte de maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1441 du 27 juillet 2009,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146972 ayant un capital social de 100.000.- EUR représenté par 1 000 actions ayant une valeur nominale de 100.- EUR chacune (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour est le suivant:

A. Changement de dénomination sociale;

B. Approbation du «convertible preferred equity certificates» (CPECs) pour un montant de dix-sept millions de dollars américains (17 000 000.00 USD), souscrit par la société Mintlaw International Ltd, une société des Iles Vierges Britanniques, en date du 27 août 2009;

C. Conversion du capital social de la Société en USD (dollars américains), afin de faciliter la gestion des comptes, pour le passer de son montant actuel de 100.000.-EUR à 131.360.-USD, au taux de change de 1.3136 en date du 30 décembre 2010;

D. Modification de la valeur nominale des actions pour la passer de 100.-EUR à 100.-USD, suite à la conversion du capital et émission de nouvelles actions au profit de l'associé unique;

E. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter la conversion de capital précitée;

F. Refonte complète des statuts;

G. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société en TOBAGO CAYS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TOBAGO CAYS S.A." »

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuve le «convertible preferred equity certificates» (CPECs) pour un montant de dix-sept millions de dollars américains (17 000 000.00 USD), souscrit par la société Mintlaw International Ltd, une société des Iles Vierges Britanniques, en date du 27 août 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires convertit le capital social de la Société en USD (dollars américains), afin de faciliter la gestion des comptes, pour le passer de son montant actuel de 100 000.-EUR à 131.360.USD, au taux de change de 1.3136 au cours de ce jour.

Quatrième résolution

Pour éviter un rompu l'assemblée extraordinaire décide de convertir les mille actions existantes en actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires modifie le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa)**. Le capital social est fixé à cent trente-et-un mille trois cent soixante dollars américains (131.360.-USD), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour refléter l'ensemble des changements opérés:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TOBBAGO CAYS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent trente-et-un mille trois cent soixante dollars américains (131.360.-USD), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai, à 12.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.45.

Frais:

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.300 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, A.LAUER, D.HOFFMANN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2011. Relation: LAC/2011/931. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022584/235.

(110026955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 142.086.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142 088 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on December 28, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142086, established pursuant to a deed of Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of September 29, 2008 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2569 of October 21, 2008, and whose articles have never been amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-three thousand Euro (EUR 23.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35.500,00) by creation and issuance of nine hundred twenty (920) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, acting through its proxyholder, declared to subscribe for all the nine hundred twenty (920) new shares at their total nominal value of twenty-three thousand Euro (EUR 23.000,00), and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of twenty-three thousand Euro (EUR 23.000,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder, towards the Company (hereafter referred to as the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of November 30, 2010 of the Company, certified 'true and correct';
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder acting through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, the Receivable being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder, is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the authorized manager of the Company, dated December 28, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35.500,00) represented by one thousand four hundred twenty (1.420) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088 (l'Associée Unique),

ici représentée par M. Grégoire Fraisse, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142086, constituée suivant acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2569 du 21 octobre 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois mille Euro (EUR 23.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trente-cinq mille cinq cents Euro (EUR 35.500,00) par la création et l'émission de neuf cent vingt (920) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique agissant par son mandataire, déclare souscrire les neuf cent vingt (920) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-trois mille Euro (EUR 23.000,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant

total de vingt-trois mille Euro (EUR 23.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (ci-après dénommée la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 novembre 2010 de la Société, susnommé, certifié «sincère et véritable»;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

l'Associé Unique agissant par son mandataire, déclare que:

- il est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 28 décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille cinq cents Euro (EUR 35.500,00) représenté par mille quatre cent vingt (1.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fraisse, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011021063/140.

(110024942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Grigem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 17.479.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} février 2011

Les mandats de

Thierry Reynaud demeurant au Apartado postal 1918, S — 07192 Estellencs, Espagne,

Kelwood Investments Ltd., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town, inscrite sous le numéro 137958 au Registrar of Commerce of the British Virgin Islands, Iles Vierges Britanniques,

Cardale Overseas Inc., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town, inscrite sous le numéro 137942 au Registrar of Commerce of the British Virgin Islands, Iles Vierges Britanniques,

en tant qu'administrateurs

ainsi que celui de la société

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège social au 4547, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite sous le numéro B33849 au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg

en tant que commissaire aux comptes

ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'année 2017.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011040355/22.

(110045602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Opportunity Fund III Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.852.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039251/9.

(110043793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.571.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039252/9.

(110043792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.569.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039253/9.

(110043791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.570.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039256/9.

(110043789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December,

before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company PGF II S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 18 October 2006,

published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 2181 of 22 November 2006, whose articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1144 of 2 June 2010, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.587 (hereinafter referred to as the "Company").

The general meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The meeting elects as Scrutineer, Maître Laurie-Anne TAKERKART WOLF, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

These three individuals constitute the board of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I- The general meeting is held with the following

Agenda:

1- Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand six hundred and fifty-nine Pounds Sterling (GBP 29,659) so as to bring it from its current amount of seven hundred ninety-three thousand nine hundred fifty-four Pounds Sterling (GBP 793,954) to the amount of eight hundred twenty-three thousand six hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 823,613) by the issue of twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) G Ordinary Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each having the same rights and obligations as the existing shares save for the rights in case of dividends distributions and winding up proceeds as set out in the Unitholders Agreement;

2- Waiver of the preferential right of subscription of the existing shareholders;

3- . Subscription and payment of the twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) G Ordinary Shares;

4- Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the issue of the additional twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) G Ordinary Shares;

5- Granting of power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company;

6- Miscellaneous.

II- That the shareholders present or represented, the attorneys in fact of the represented shareholders, as well as the number of their shares are shown in an attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the proxy of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders will equally remain annexed to the present deed, after having been initialled *ne varietur* by the appearing parties.

III- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they received due notice were duly informed of the agenda prior to this meeting and thus consented to the holding of the meeting at short notice..

IV- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

Then, the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand six hundred fifty-nine Pounds Sterling (GBP 29,659) so as to bring it from its current amount of seven hundred ninety-three thousand nine hundred fifty-four Pounds Sterling (GBP 793,954) represented by (i) three hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty Ordinary Shares (389,920), (ii) one hundred twenty-six thousand one hundred seventy-five (126,175) A Ordinary Shares, (iii) forty thousand two hundred thirty-one (40,231) B Ordinary Shares, (iv) one hundred forty-one thousand three hundred thirty (141,330) C Ordinary Shares, (v) fourteen thousand nine hundred sixty-five (14,965) D Ordinary Shares, (vi) twenty thousand (20,000) E Ordinary Shares (vii) five thousand nine hundred (5,900) F Ordinary Shares and (viii) fifty-five thousand four hundred thirty-three (55,433) G Ordinary Shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), up to the amount of eight hundred twenty-three thousand six hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 823,613) by the issue of twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) new G Ordinary Shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

Second resolution

The existing shareholders of the Company, i.e. MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES and FIRST PROPERTY GROWTH PARTNERSHIP LP resolve to renounce to their preferential right of subscription in accordance with article 7 of the articles of association of the Company.

Third resolution
Subscription and Payment

There now appears NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, registered office at 3 George's Dock, IFSC Dublin 1, Republic of Ireland, registered with the Irish Companies Register under the number 395096 ("NCB"),

duly represented by Mr Luis MARQUES GUILHERME, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 7 December 2010.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder, by the members of the board and by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder declares to subscribe in the name and on behalf of the prenamed NCB twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) new G Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in the amount of twenty-nine thousand six hundred fifty-nine Pounds Sterling (GBP 29,659).

All the twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) new G Ordinary Shares are entirely paid up in cash so that the amount of twenty-nine thousand six hundred fifty-nine Pounds Sterling (GBP 29,659) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot the twenty-nine thousand six hundred fifty-nine (29,659) new G Ordinary Shares as newly fully paid up shares to NCB.

Fourth resolution

As a result of the issue of the new G Ordinary Shares, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed share capital.

5.1 "The subscribed capital of the Company is set at eight hundred twenty-three thousand six hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 823,613) represented by (i) 389,920 (three hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty) Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, (ii) 126,175 (one hundred twenty-six thousand one hundred seventy-five) A Ordinary Shares, (iii) 40,231 (forty thousand two hundred thirty-one) B Ordinary Shares, (iv) 141,330 (one hundred forty-one thousand three hundred thirty) C Ordinary Shares, (v) 14,965 (fourteen thousand nine hundred sixty-five) D Ordinary Shares, (vi) 20,000 (twenty thousand) E Ordinary Shares, (vii) 5,900 (five thousand nine hundred) F Ordinary Shares and (viii) 85,092 (eighty-five thousand and ninety-two) G Ordinary Shares, with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each."

Fifth resolution

The general meeting resolves to grant full power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

WHEREOF, The present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed..

Suit la version française du texte qui précède;

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PGF II S.A., une Société Anonyme, dont le siège social est à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 octobre 2006., publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2181 du 22 novembre 2006, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Joëlle BADEN, prénommée, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144 du 2 juin 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120587 (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (la Présidente).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire)

L'assemblée générale désigne comme scrutateur Madame Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur de vote).

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 29.659) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-quatre Livres Sterling (GBP 793.954) au montant de huit cent vingt-trois mille six cent treize Livres Sterling (GBP 823.613) par l'émission de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29.659) Actions Ordinaires G, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes sauf pour leurs droits dans les distributions de dividendes ou boni de liquidation ainsi qu'il est indiqué dans le Pacte des Détenteurs d'Unités;

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires;

3. Souscription et paiement de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29,659) Actions Ordinaires G;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'émission de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29.659) Actions Ordinaires G supplémentaires;

5. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société d'acter seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société;

6. Divers;

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexés au présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, ont ainsi consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V- L'assemblée générale après avoir délibéré, prit à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 29,659) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-quatre Livres Sterling (GBP 793.954) représenté par (i) trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt Actions Ordinaires (389.920) (ii) cent vingt-six mille cent soixante-quinze (126.175) Actions Ordinaires A, (iii) quarante mille deux cent trente-et-une (40.231) Actions Ordinaires B (iv) cent quarante-et-un mille trois cent trente (141.330) Actions Ordinaires C, (v) quatorze mille neuf cent soixante-cinq (14.965) Actions Ordinaires D, (vi) vingt mille (20.000) Actions Ordinaires E (vii) cinq mille neuf cents (5.900) Actions Ordinaires F et (viii) cinquante-cinq mille quatre cent trente trois Actions Ordinaires G (55.433), chacune ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP1), à un montant de huit cent vingt-trois mille six cent treize Livres Sterling (GBP 823.613) par l'émission de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29.659) Actions Ordinaires G, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels de la Société, i.e. MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES et FIRST PROPERTY GROWTH PARTNERSHIP LP décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Troisième résolution
Souscription et Libération

Intervient alors NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, constituée et existant sous les lois de la République d'Irlande, dont le siège social est sis à 3 George's Dock, IFSC Dublin 1, République d'Irlande, immatriculée au registre des sociétés irlandais sous le numéro 395096 ("NCB"),

dûment ici représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 décembre 2010, sous seing privé.

Cette procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, par les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ledit mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée NCB les vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29.659) Actions Ordinaires G ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et de procéder à la libération de toutes ces nouvelles actions par une contribution en numéraire de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 29.659).

Toutes les vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29.659) Actions Ordinaires G sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 29.659) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et paiement et d'émettre et d'attribuer les vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf (29,659) nouvelles Actions Ordinaires G, entièrement libérées, à NCB.

Quatrième résolution

En conséquence de l'émission des nouvelles Actions Ordinaires G, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante§:

«Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt-trois mille six cent treize Livres Sterling (GBP 823.613) représenté par (i) 126.175 (cent vingt-six mille cent soixante-quinze) Actions Ordinaires A, (ii) 40.231 (quarante mille deux cent trente-et-une) Actions Ordinaires B (iii) 141.330 (cent quarante-et-un mille trois cent trente) Actions Ordinaires C, (iv) 14.965 (quatorze mille neuf cent soixante-cinq) Actions Ordinaires D, (v) 20.000 (vingt mille) Actions Ordinaires E (vi) 5.900 (cinq mille neuf cents) Actions Ordinaires F et (vii) 85.092 (quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-douze) Actions Ordinaires G, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout administrateur de la Société d'agir seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société.

Frais - Évaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, F. STOLZ-PAGE, L.-A. TAKERKART et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/57036. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011020010/226.

(110023323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Opportunity Fund III Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.128.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039257/9.

(110043788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

**Horfut S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Horfut S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.953.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HORFUT S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.953, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 7 mars 2001, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 21 août 2008.

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van den Eeckhaut, employée privée, 50, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 50, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 50, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en «HORFUT S.A., SPF»
- 2.- Réduction du capital à concurrence de EUR 2.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.300.000,- à EUR 300.000,- par remboursement aux actionnaires sans réduction du nombre d'actions.
- 3.- Modification afférente à l'article 5 alinéa 1 des statuts.
- 4.- Ajout d'un nouvel alinéa 2 à l'article 5: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en «HORFUT S.A., SPF».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,-) représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions sans désignation de valeur nominale à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions sans désignation de valeur nominale, par remboursement aux actionnaires au pro-rata de leur participation des actions dans la Société sans réduction du nombre d'actions mais par diminution du pair comptable.

La présente réduction du capital a été faite selon les dispositions prévues à l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1 et 5 (alinéa 1 et nouvel alinéa 2) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HORFUT S.A., SPF»»

« **Art. 5. (Alinéa 1 et Nouvel alinéa 2)**. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF .».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, C. SABINOT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC /2011 / 1160. Reçu soixante quinze euros. €75,-.

Le Receveur ff. (signé): SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011022752/71.

(110026940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.129.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039258/9.

(110043787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.130.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039259/9.

(110043785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Opportunity Fund III Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.491.

Les comptes annuels au 31 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039260/9.

(110043784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.
